

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 7 mars 2024

-----

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Guiraud, M. Bouamrane, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S.

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Youssouf  
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Bedreddine  
M. Chabani donnant pouvoir à M. Martin S.  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Bluteau

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Troussel, M. Duprey, M. Monot, Mme Filhol, M. Cranoly, M. Monany, Mme Ségura

-----



## Délibération n° 19-01 du 7 mars 2024

### PROJET ÉDUCATIF DÉPARTEMENTAL (PED) 2022-2027 – AXE 4 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DANS LES COLLÈGES PUBLICS DU TERRITOIRE – ACTIONS EN FAVEUR DE L'AMÉLIORATION DU CLIMAT SCOLAIRE ET DE LA COÉDUCATION

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le projet éducatif départemental 2022-2027 approuvé par la délibération du Conseil départemental n°2021-XI-49 du 18 novembre 2021,

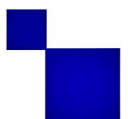
Vu l'appel à initiatives en faveur de la coéducation approuvé par sa délibération n°19-1 du 26 janvier 2023,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- ALLOUE un soutien financier à chacun des collèges suivants pour la mise en place d'initiatives en faveur de la coéducation pour un total de 9 975 euros au titre de l'année scolaire 2023-2024 :

- 1 500 euros au collège Fabien à Montreuil pour son initiative « Café des parents »,
- 1 125 euros au collège Solveig Anspach à Montreuil pour son initiative « À la découverte du numérique »,
- 1 500 euros au collège Lucie Aubrac à Livry-Gargan pour son initiative « Café des parents – Les rencontres d' Aubrac »,
- 1 500 euros au collège Jean Vigo à Épinay-sur-Seine pour son initiative « Vigo tous égaux »,
- 1 500 euros au collège La Pléiade à Sevran pour son initiative « Écout'entraide parents »,



- 1 350 euros au collège Jules Michelet à Saint-Ouen sur Seine pour son initiative « Ouvrir le collège à tous les parents d'élèves »,
  - 1 500 euros au collège Georges Politzer à Bagnolet pour son initiative « Faire vivre les valeurs de la République et le bien vivre ensemble » ;
- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 15 000 euros dans le cadre d'une expérimentation de budget participatif aux collèges :
- Gabriel Péri à Aubervilliers : 5 000 euros ;
  - Paul Painlevé à Sevran : 5 000 euros ;
  - République à Bobigny : 5 000 euros.
- AUTORISE l'apposition du logo du Département sur tout document de communication relatif à ces projets.

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*